

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 21 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. Yves BRAYE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025_03_02), M. Philippe CELLE, M. François AKAKO, Mme Manon GOURDY, Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à Mme Adeline BRUN
M. André SAGNOL pouvoir à M. Philippe CELLE
Mme Karine PAULET pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
M. Adrien DESSAILLY pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. Jean-Louis LAVERGNE
M. Florent PARET
M. Hervé BONHOMME
Mme Delphine BONNET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025_03_01)
Mme Laetitia SABATIER
Mme Emilie SAGNOL
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : **Demande de fonds de concours « Aide au petit patrimoine » à la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, pour la rénovation de la passerelle des Dreytes à Vaubarlet**

(Délibération 2025_03_12)

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes a mis en place une aide à la réfection du « petit patrimoine communal ». Il s'agit d'une aide maximale de 5 000€ par commune et par an (fond de concours).

La commune doit garder un reste à charge de 50% du montant HT, et l'aide concerne 1 seul projet communal par an.

Ainsi, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à procéder à la demande de versement de cette aide, pour la réfection de la passerelle des Dreytes à Vaubarlet.

Le montant Hors Taxe des travaux s'élève à 10 250€ dont le plan de financement est indiqué ci-dessous :

Dépenses HT	Recette HT
10 250€	Fonds de concours CCMVR : 5 000€
	Autofinancement : 5 250€

Toutes explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection de la passerelle des Dreytes et le plan de financement correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron,
- Dit que les crédits correspondants seront encaissés sur le chapitre correspondant du budget communal.

Membres en exercice	28
Présents	17
Représentés	4
Votants	21

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 01/04/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/04/2025

Pour Copie conforme le : 01/04/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE